

URBANISTES DU MONDE

NOUVELLES DYNAMIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE : QUEL RÔLE DANS LES PROJETS URBAINS ?

Le cas de la Médina de Tunis

Contexte

Analyser la place de la société civile dans les projets urbains en Tunisie constitue un chantier de recherche complexe : la société civile actuelle semble nouvelle et encore en voie de définition. En effet, avant la Révolution, cette « société civile » tunisienne était confrontée à un contexte d'autoritarisme et à un ensemble de blocages administratifs et juridiques rendant la création d'associations difficile. Les associations existantes étaient en général sous « captation autoritaire » (Ben Achour, 2011). La Révolution du 14 janvier 2011 et la fin de l'ère du Parti unique qui lui est associée a permis l'émergence d'une société civile organisée avec la création de plus de 2000 associations dans différents domaines (environnement, droit des femmes, patrimoine, sensibilisation des jeunes à la politique...), en particulier grâce au nouveau Décret-loi 2011-88 portant sur le droit d'association et publié le 24 septembre 2011. Cette floraison associative a été active dans le champ du patrimoine et des enjeux de bien-être urbain, thèmes auxquels nous nous sommes intéressées. En particulier, nous avons suivi une association citoyenne agissant dans la Médina de Tunis dont l'objectif est de mener une action globale (action de préservation du patrimoine, actions culturelles et sociales) en Médina, afin d'y assurer un développement local.

En effet, la Médina de Tunis, classée patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, est d'une richesse architecturale et culturelle inestimable, et les actions de préservation et de valorisation de ce site sont des enjeux essentiels pour les personnes y résidant et pour le tourisme de la région. La Médina, centre ancien de la capitale tunisienne caractéristique de l'urbanisme arabo-musulman, s'étend sur 270 hectares et abrite un peu plus de 100 000 habitants dans environ 15 000 maisons ; ses faubourgs représentent quant à eux 29

hectares. Si la Médina a été depuis son origine au VII^e siècle, le noyau central de Tunis, la colonisation française à partir de 1881 tend à décentrer l'activité de la ville vers des quartiers nouveaux extra-muros. La Médina, ancien centre névralgique de la ville, devient progressivement -dès les années 1930, et surtout à partir de 1960- un espace marginalisé, un lieu de pauvreté et d'insalubrité perçu comme « *archaïque* », contrastant avec l'idée de modernité promue par Habib Bourguiba, président de la République tunisienne de 1956 à 1987 et fondateur de l'Etat moderne tunisien post-colonial. En effet, on assiste à un double-mouvement de départ de la Médina des classes moyennes et supérieures préférant les commodités de la ville nouvelle (davantage de proximité aux services, utilisation plus aisée des transports en commun, maisons plus fonctionnelles et moins grandes, moins de dépenses d'entretien...) et à une arrivée massive de populations issues de l'exode rural percevant souvent la Médina comme un espace de transition. En 1956, la Médina abrite 168 110 personnes. Avec des populations n'ayant pas les moyens économiques d'entretenir ce patrimoine (« *taudification* »), des propriétaires pillant certains éléments des maisons et se contentant de percevoir le loyer sans faire aucune réparation (« *gourbification* ») et avec un phénomène de surpopulation, on assiste à une dégradation de ce patrimoine et des conditions de vie des habitants.

Après les années 1960, on assiste à une lente baisse de la population habitant dans la Médina. Aujourd'hui, il est difficile d'établir la morphologie sociale de la Médina dans la mesure où il n'y a pas eu d'enquêtes depuis 1984. Toutefois, on peut dire que la Médina constitue un tissu social hétérogène : classes populaires, habitants très pauvres (présence de quelques squats), petits commerçants, classes supérieures habitant dans des maisons héritées de leurs ancêtres, classes supérieures réinvestissant la Médina pour les charmes qu'elle offre ou pour la mise en place de restaurants, de gîtes de haute qualité. Toutefois, on ne peut pas parler pour autant de réel mouvement de gentrification, selon J. Abdelkafi¹: « *cette tendance au réinvestissement de l'habitat traditionnel par les acteurs sociaux à revenu élevé, nationaux ou internationaux, s'il témoigne de la réévaluation positive de l'image de la Médina, est limitée car elle s'apparente plus à un phénomène de snobisme qu'à une gentrification maîtrisée de l'espace historique comme elle a pu se produire à Bologne, Marseille ou Barcelone, sous contrôle municipale* » (p.95). Ce sont davantage « *des notables excentriques, des bourgeoisies intellectuelles, des artistes ou figures internationales de la Jet Set* » (p. 95) qui réinvestissent la Médina.

1 Abdelkafi J. « Evolving Medinas » (2010), in *Medinas 2030, Scénarios et stratégies*, dir. Balbo Marcello, L'Harmattan, Paris

Mission

Dans ce contexte social et politique renouvelé, nous avons choisi d'étudier la place actuelle et à venir de la société civile dans les projets urbains. Jusqu'à maintenant, les politiques urbaines en Médina étaient principalement le fruit du Ministère de l'Intérieur, de l'Agence pour la Réhabilitation et la Rénovation Urbaine (ARRU) – intervenant en tant que maître d'ouvrage - ainsi que de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM). L'ASM a été créée en 1967 par le maire de Tunis de l'époque, afin de contrer le projet de percée de la Médina de Tunis proposé par H. Bourguiba. Il s'agissait au début d'une association pluridisciplinaire, qui visait à mieux faire connaître la Médina afin d'agir contre la misère sociale. Avec le temps, la structure a évolué vers un bureau d'étude étroitement lié à la municipalité ; en effet, les responsables sont des fonctionnaires et il est impossible d'adhérer à l'association. L'ASM, si elle détient une expertise technique de la Médina de Tunis, n'a à présent qu'une connaissance superficielle du tissu social local. Il ne s'agit finalement pas d'une organisation de la société civile.

Afin d'étudier cette société civile tunisienne renouvelée et son rôle, nous avons suivi régulièrement l'association Actions Citoyennes en Médina (ACM). Créée quelques mois seulement après la révolution, l'association est constituée d'un groupe d'habitants de la Médina de Tunis qui revendique la prise en compte de la population locale dans les politiques urbaines de la Médina. L'association vise à sensibiliser les populations locales aux enjeux que représentent le patrimoine de la Médina, à faire émerger un réseau de connaissances local. Enfin, ACM cherche à interpeller l'ASM et les pouvoirs publics sur la nécessité de prêter davantage attention au patrimoine de la Médina en y faisant les restaurations, rénovations nécessaires et en mettant fin aux constructions anarchiques ; il s'agit également de prendre en compte les problèmes quotidiens des habitants de la Médina.

Dans le but d'élargir notre réflexion sur la société civile tunisienne, nous avons également pu rencontrer les membres du bureau des Riverains de Carthage, association qui cherche à préserver le patrimoine et le bien être urbain à Carthage. Si l'association mène moins d'actions concrètes qu'ACM, il semble que les deux associations partagent une même conception du patrimoine et rencontrent le même type de difficulté avec les pouvoirs publics.

Plan d'action

Dans cette perspective, nous avons passé un mois à Tunis dans le but de suivre Actions Citoyennes en Médina : cela s'est traduit par notre présence aux réunions de préparation d'un de leurs événements et à participer à cet événement, le 31 juillet. De plus, nous avons réalisé des entretiens avec différents membres du bureau.

Nous avons également pu rencontrer plusieurs responsables d'institutions qui sont des acteurs urbains importants de la Médina de Tunis : ASM, ARRU, AFD ; ainsi que des personnalités qui, par leurs parcours, connaissent bien la Médina de Tunis : d'anciens responsables de l'ASM, un photographe tunisien, quelques habitants. La liste intégrale des acteurs rencontrés est disponible en annexe du présent rapport.

Résultats et évaluation

I- Le patrimoine, un nouvel enjeu de mobilisation

A) Une réappropriation du patrimoine avec la Révolution

La Révolution a conduit à une réappropriation du patrimoine par la population tunisienne, aussi bien « positive » que « négative ».

D'un côté, le gouvernement provisoire, le flou administratif et juridique actuel ont donné lieu à un ensemble de constructions et de destructions anarchiques sans respect des règles de l'urbanisme et de la préservation du patrimoine. C'est ce qui a pu être observé aussi bien dans la Médina de Tunis que dans la commune de Carthage. Ainsi, on a pu observer dans la Médina de Tunis des constructions en briques dans des anciens palais ou belles demeures de la Médina. De même, dans la commune de Carthage, des habitants se sont autorisés à faire des agrandissements de leurs maisons, nuisant à la beauté du site.

D'un autre côté, ce contexte a donné lieu à une mobilisation d'habitants de ces sites, afin de lutter contre la dégradation de ce patrimoine urbain. C'est un des facteurs qui a donné lieu à la création de l'Association des Riverains de Carthage par exemple qui lutte contre ces constructions illégales. Ainsi, ils agissent en déposant des plaintes auprès de la

municipalité de Carthage. Au delà de ce phénomène qui a pu contribuer à la mobilisation d'associations citoyennes, il faut prendre en compte le contexte plus global des mutations politiques qui ont touché le pays, qui ont favorisé la naissance de ces associations et une volonté de réappropriation du patrimoine par les habitants. La chute du régime de Ben Ali a été réellement l'occasion pour la société tunisienne de tenter de se frayer une place dans l'action urbaine et sociale. En effet, les membres de l'Association Actions Citoyennes en Médina nous ont expliqué qu'ils se connaissaient avant la création de l'association et avaient déjà un projet d'action en Médina. De même, on peut penser à la pétition pour la préservation du site de Carthage lancée par Jellal Abdelkafi et Abdelmajid Ennabli au lendemain de la Révolution, le 4 février 2011, et signée par 4481 personnes. Cette pétition dénonce la dégradation du site de Carthage malgré l'appellation « Patrimoine mondial de l'UNESCO » qui lui a été attribuée en 1979. En particulier, elle dénonce les détournements de ce patrimoine par la famille et l'entourage de Ben Ali (accaparement de résidences et de palais historiques, déclassement d'une partie du site afin de construire un complexe immobilier à des fins spéculatives, dérogation pour construire dans des zones *non aedificandi*). On voit alors en quoi la Révolution peut permettre une réappropriation du patrimoine par les tunisiens et une mobilisation autour de cet enjeu.

B) Qui sont ces nouveaux acteurs associatifs ?

1) Profil de ces nouveaux acteurs associatifs

Il convient de revenir sur les caractéristiques de cette société civile qui s'est mobilisée. Si l'on parle d'une réappropriation du patrimoine par les tunisiens, ces acteurs de la société civile ne sont pas représentatifs de la société tunisienne dans son ensemble. Les membres des deux associations que nous avons rencontrés viennent d'un milieu social relativement aisé, et sont dotés d'un ensemble de ressources économiques (professions de classe sociale moyennes et supérieures ; propriétaires de chambres d'hôtes...) et sociales (réseau social étendu). Ces ressources sont essentielles pour l'action associative. On peut voir que dans le cas d'ACM, les membres mobilisent fortement leur réseau social pour médiatiser les événements (connaissance du milieu de la presse) et pour avoir plus de poids auprès des institutions locales (bonne connaissance du personnel de la Mairie de Tunis et de l'Association de Sauvegarde de la Médina). De plus, on trouve de nombreux experts du domaine urbain dans l'association (architectes, urbanistes...), de spécialistes de la Médina dont certains ont travaillé à l'ASM.

b) Une organisation associative encore en voie de définition

Cette pratique associative reste malgré tout une nouveauté pour la majorité des membres des associations étudiées. En effet, dans le cas d'ACM, des membres évoquent un certain « amateurisme » de l'association et la difficulté à réellement définir les rôles de chacun (manque d'organisation pour la prise de parole, manque d'expérience du travail en groupe, certaines rivalités sous-jacentes, implications inégales des membres malgré leur position importante dans le bureau...).

De plus, ACM n'ayant pas encore de règles juridiques précises concernant l'adhésion à l'association, des désaccords existent entre les membres à ce sujet. Différentes solutions ont été évoquées : freiner les adhésions et conserver ce noyau dur de l'association ; ouvrir seulement aux habitants de la Médina ; ouvrir à toute personne sensible aux enjeux patrimoniaux... Un des arguments en défaveur d'une trop grande ouverture est la peur d'un flot d'adhésion dont les motivations tiennent davantage à l'engouement associatif post-révolutionnaire, à l'expérience associative elle-même qu'à une réelle sensibilité aux enjeux sociaux et patrimoniaux de la Médina. Toutefois, suite à l'attrait qu'a suscité l'association après les Portes Ouvertes de la Médina, les membres ont décidé d'ouvrir des places à toute personne faisant une demande. C'est là qu'entre en jeu ce dilemme entre ouverture démocratique et l'intérêt à travailler en petit groupe pour assurer davantage d'efficacité et de liberté dans les actions entreprises. On retrouve également ces difficultés organisationnelles avec l'Association des Riverains de Carthage qui nous témoigne de l'inégalité de l'implication des membres et de la présence d'un noyau dur réellement actif de 5 personnes. De plus, concernant les adhésions, les membres nous ont dit se méfier encore de l'opportunisme de certaines personnes qui pourraient prendre cet engagement associatif comme un tremplin politique futur.

Ainsi, ces nouveaux acteurs de la société civile ont encore besoin de définir plus précisément leur action et leur organisation interne pour agir plus efficacement et gagner en légitimité auprès des autres acteurs des politiques urbaines. C'est pourquoi des organisations internationales travaillent sur cet appui à la société civile (ONU, projet Montada financé par l'Union européenne) en cherchant à développer des formations pour les associations naissantes (formation juridique, question du financement de l'association...), des appels à projets, etc. A côté de ces projets internationaux de renforcement de ces associations, il ne faut pas négliger le dialogue inter-associatif comme moyen d'apprendre « sur le tas » la pratique et l'organisation associative.

II- Une vision globale du patrimoine : un lieu de vie et un enjeu de développement local durable

A) Patrimoine et bien-être urbain

Les associations rencontrées partagent une vision innovante du patrimoine qui dépasse l'exclusive dimension historique. Il ne s'agit pas seulement de conserver mais également de faire de ce patrimoine un lieu de vie. En effet, dans les actions proposées par les associations ACM et Les Riverains de Carthage, on peut noter une action globale sur le patrimoine et sur la ville, dans une logique de recherche du bien-être urbain.

L'originalité d'ACM tient à la diversité de ses sphères d'actions, dans la mesure où elle mène des actions de sensibilisation, de mobilisation citoyenne, mais aussi d'aides sociales plus directes. Jusque là, l'association a mené diverses actions :

- sensibilisation au patrimoine et à l'histoire de la Médina d'élèves habitant la Médina ;
- action gastronomique et culturelle visant à renforcer les liens sociaux et les réseaux de connaissance dans la Médina ;
- aide financière pour le rachat d'un appareil de cuisson à une artisane qui prépare des tabounas dans la Médina, pour les chambres d'hôtes de la Présidente d'ACM ;
- sensibilisation aux demeures en péril dans la Médina par un diaporama photos ;
- « Portes ouvertes de la Médina » : visite de maisons des membres d'ASM vivant dans la Médina

De plus, ACM projette de mettre en place un questionnaire « Bilan citoyen du projet de circuit touristique mené par l'ASM (axe n°1 : Jemaa Ezzitouna – Sidi Brahim Riahi) ». Cinq membres de l'association feront du porte à porte auprès des habitants pour leur faire remplir ce questionnaire d'évaluation du projet mené par l'ASM. Les membres veulent ainsi montrer les failles du projet mais l'objectif n'est pas seulement contestataire : le but est de réunir les différents acteurs institutionnels qui ont été parties prenantes du projet (ASM, mairie de Tunis, Ministère de l'Équipement) afin de leur présenter les résultats et de leur montrer que les habitants doivent non seulement être pris en compte mais peuvent aussi être force de proposition.

En ce sens, on peut dire qu'ACM a une vision globale du patrimoine par son action transversale prenant en compte les spécificités sociales et culturelles de la Médina. Le patrimoine qu'elle préserve n'est pas simplement un patrimoine matériel (bâti), mais aussi un patrimoine « vivant », avec le soutien par exemple de l'artisan de tabounas ou encore les activités visant à créer des liens de voisinages au sein de la Médina permettent de réellement consolider ce tissu social et les cultures locales. Cette approche transversale, globale de la Médina ne peut réellement être que le fruit des habitants de la Médina, qui détiennent une connaissance intime des lieux et de ses habitants. Cela fait d'ACM un acteur intéressant, d'autant plus que les autorités ne disposent que d'une connaissance faible du tissu social de la Médina, ce qui ne facilite pas la mise en oeuvre de projets urbains adaptés. C'est en ce sens que nous pensons que l'association pourrait être associée directement aux projets urbains mis en oeuvre dans la Médina : ACM permettrait d'amorcer un dialogue entre les populations de la Médina, les pouvoirs publics et l'ASM. De plus, cette vision globale de l'action en Médina, qui vise à préserver le patrimoine aussi bien matériel qu'immatériel, qui vise à favoriser les liens sociaux en Médina s'intègre tout à fait dans la dynamique actuelle des institutions internationales qui prônent la préservation et de la valorisation des ensembles urbains, dans leur caractère intégré (UNESCO, Projet Montada financé par l'Union Européenne). A titre d'exemple, le projet Montada « plaide pour la reconnaissance des composantes du contexte culturel, social, économique et environnemental local (valeurs et fonctionnement de la société, climat, morphologie urbaine et modes de construction, compétences et savoir-faire, culture et traditions...) afin d'impulser un développement durable au Maghreb. »² En ce sens, en poursuivant dans cette voie, l'association est fortement susceptible d'intéresser ces institutions internationales. Concernant les Riverains de Carthage, ceux-ci proposent une action transversale visant à assurer le bien-être dans leur quartier. Ils agissent aussi bien sur la protection du paysage de Carthage, sur la collecte des déchets urbains, la question des transports, etc.

B) Le thème du tourisme alternatif : promotion du patrimoine et développement local

Un autre enjeu important lié au patrimoine est celui du tourisme. Cette question a été abordée lors du colloque « Patrimoine et Gouvernance », à travers le thème du tourisme alternatif durable. En effet, le tourisme de masse, « bas de gamme » qui s'est

² Rapport « Patrimoine et participation, vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb »

développé dans les années 1970 a conduit à un appauvrissement de l'offre touristique tournée essentiellement vers le tourisme balnéaire : hyper-concentration des infrastructures hôtelières près des côtes tunisiennes, dévalorisation de l'artisanat traditionnel pas assez rentable (par exemple, dans la Médina de Tunis, les artisans traditionnels ont été remplacés par des vendeurs de produits importés de pays avec une main d'oeuvre à très bas coût). Ainsi, ce thème du tourisme alternatif commence à se développer par des associations qui cherchent à promouvoir un tourisme plus local visant à valoriser certains sites reculés, les richesses locales (artisanat, gastronomie, patrimoine...). Elles essaient de développer les chambres d'hôtes, les gîtes par exemple. Il s'agit de développer un tourisme en accord avec les attentes et le bien-être des habitants, en essayant au maximum de reverser les fruits du tourisme aux locaux dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, ACM cherche à ce que la population se réapproprie ce thème du tourisme. En effet, le projet de questionnaire « Bilan citoyen du projet de circuit touristique mené par l'ASM (axe n°1 : Jemaa Ezzitouna – Sidi Brahim Riahi) » cible les riverains et les commerçants qui vivent ou pratiquent quotidiennement le circuit touristique initié par la Ville de Tunis à travers son ASM. Elle tend à identifier, du point de vue de cette population, les changements induits par le projet municipal ainsi que son impact (positif et/ou négatif) sur leurs quotidiens. Le but est d'encourager l'esprit de concertation publique et citoyenne. Ces résultats seront diffusés auprès des responsables locaux (Institut National du Patrimoine, ASM, Ville de Tunis) afin de réformer les opérations de restauration futures et de susciter des interventions créatives et originales, soucieuses de l'avis des habitants et répondant à leurs droits.

III. Quelle place, quel rôle pour la société civile ?

A) L'ancrage difficile de la société civile dans la société : une société civile d'experts et d'élites ?

Dans son Rapport de Diagnostic sur la société civile tunisienne (mars 2012), la délégation de l'Union Européenne en Tunisie identifie comme problématique l'« écart entre organisations de la société civile et le terrain ou les citoyens de base ».

Le constat formulé se vérifie dans le cas d'Actions Citoyennes en Médina qui est, comme nous l'avons noté, une association assez homogène socialement et

principalement constituée d'individus qui ont suivi des études supérieures et ont des ressources financières supérieures à la moyenne de la population tunisienne. Un membre d'ACM a d'ailleurs qualifié de « challenge » la difficulté d'établir des liens avec les populations plus modestes de la Médina afin que leur association ne soit pas seulement une association de « bobos ». On peut penser que ce souci de représentativité de la population est un premier pas vers une évolution de l'association en ce sens.

a) Les causes de la faible représentativité

Tout d'abord concernant la thématique du patrimoine qui est en large partie celle d'Actions Citoyennes en Médina, ces membres sont par leur éducation et leur position sociale plus sensibles à l'héritage historique que représente le patrimoine.

La faible représentativité de l'association s'explique également par des facteurs sociaux plus larges : après la Révolution, les élites du pays longtemps écartées du pouvoir sous Ben Ali ont soif de reconnaissance et de légitimité.

De plus, ces élites ont davantage de ressources (économiques, sociales...) pour s'organiser en association efficace et active. De plus, certains bénéficient d'une expérience associative, dans un pays étranger par exemple. A ce titre, on peut noter que parmi les membres d'ACM, nombre d'entre eux ont effectué une partie de leurs études en France, ou y ont vécu. A l'inverse, les populations plus défavorisées ne disposent pas de la légitimité sociale et des ressources nécessaires pour agir, ce qui nuit à leur implication et leur intervention : on peut penser aux habitants des maisons squattées dans la Médina, dont on ignore à peu près tout.

b) Risques et atouts inhérents à une société civile d'experts et d'élites

Les risques inhérents à l'entre-soi au sein de la société civile sont liés à l'évolution possible de l'association vers la défense d'intérêts privés. On peut penser à la remarque d'un membre d'Actions Citoyennes en Médina lors de la présentation publique de l'événement « Portes ouvertes de la Médina » : « *J'espère qu'on vous aura donné envie d'acheter des maisons en Médina ! Achetez des maisons en Médina !* ». Cela implique de s'adresser à des catégories sociales capables d'acheter et d'entretenir une maison en Médina, ce qui est largement hors de la portée du tunisien de classe moyenne. Il faut ainsi avoir conscience de ces risques inhérents à la faible représentativité et à l'homogénéité sociale de ces associations lorsqu'on envisage une collaboration avec la société

tunisienne.

Cela dit, on peut penser que la capacité des membres à mobiliser, en raison de leur réseau social étendu et de leurs ressources importantes, est un point fort des associations. Cela leur permet de monter en puissance, de se faire connaître et reconnaître par la population et par les autorités et, à terme, d'envisager une collaboration avec les pouvoirs publics en amont et en aval de la mise en œuvre des projets urbains.

B) Le positionnement incertain des associations face aux pouvoirs publics locaux : entre défiance, exaspération et recherche de collaboration

Etant donné qu'il n'y a pas eu à notre connaissance, dans la Médina de Tunis comme à Carthage, de cas de collaboration effective entre pouvoirs publics et associations issues de la société civile, notre analyse du positionnement des associations se fonde sur les discours officiels des membres ainsi que sur nos entretiens. Le positionnement des associations étudiées face aux pouvoirs publics locaux a deux dimensions qui peuvent sembler contradictoire, puisqu'il s'agit à la fois d'une défiance vis-à-vis de ces pouvoirs publics, jugés absents et incompétents mais aussi d'une recherche de collaboration avec ces derniers qui pourraient entendre leurs revendications et mettre en place les solutions adaptées.

1) Les causes

Ce discours ambigu de la part des associations a plusieurs causes. L'une d'entre elles est interne aux associations : il s'agit du caractère récent de ces dernières, nées de la Révolution du 14 janvier, qui fait d'elles avant tout un terrain d'expérimentation de la citoyenneté, de l'exercice de la liberté d'expression dans le cadre associatif, parfois contre les pouvoirs publics – comme cela a été interdit pendant longtemps. Les associations étudiées sont entre l'expérience citoyenne et la revendication concrète ; or, ces revendications concrètes leur permettront d'interpeller les pouvoirs publics et d'établir un dialogue avec ces derniers, dans une perspective de collaboration sur le long terme.

Ensuite, la difficulté pour les associations de se positionner par rapport aux pouvoirs publics tient également à la réflexion qu'ont les pouvoirs publics et institutions associées sur la société civile tunisienne et sur son rôle. En témoigne notre entretien avec un responsable de l'ARRU, qui faisait preuve d'une méconnaissance des associations

tunisiennes et avait peu d'idées quant à la manière dont l'ARRU pourrait les associer à la mise en œuvre des projets urbains. Par exemple, Actions Citoyennes en Médina ne lui évoquait rien, alors même que le prochain projet urbain en Médina aura pour maître d'ouvrage l'ARRU.

Enfin, une dernière explication est le contexte politique tunisien : l'instabilité politique rend difficile pour ces associations de trouver un interlocuteur ; « Tout est provisoire dans ce pays », nous disait le président des Riverains de Carthage. Cette même association évoque des blocages de la part des services de la municipalité, c'est-à-dire de l'administration, inchangée depuis la Révolution : celle-ci ne fait plus respecter les règles de construction prévues comme elle le faisait du temps de Ben Ali. En effet, sous la présidence de Ben Ali, les dérogations étaient accordées principalement aux proches du pouvoir et étaient donc rares.

2) Conséquences et risques liés

L'exaspération des associations ne leur permet pas de poursuivre leur développement vers un dialogue constructif avec les autres acteurs et comporte même certains risques.

L'ineffectivité de la coopération entre pouvoirs publics et la société civile peut être perçue en soi comme un gâchis de compétences et de ressources dans la conception et la mise en œuvre des projets urbains. En effet, associations et acteurs publics peuvent travailler dans une démarche de complémentarité puisqu'ils possèdent des types de savoir-faire différents : les pouvoirs publics et institutions associées détiennent le pouvoir de décision et parfois une certaine expertise technique, tandis que les associations sont davantage ancrées dans le tissu local et ont une connaissance intime, quotidienne des lieux et des habitants.

La défiance des associations envers les pouvoirs publics et l'absence de dialogue entre ces deux acteurs comportent un risque, qui est que les associations deviennent des groupes de pression revendiquant une autorité sur les autres habitants pour combler l'absence d'autorité politique locale effective. En prenant en compte l'homogénéité sociale des membres et la faible représentativité des associations, ce risque paraît d'autant plus important. Le cas des Riverains de Carthage illustre bien ce constat : peu représentative de l'ensemble des habitants, il semble que leur volonté primordiale soit de vouloir préserver un cadre de vie agréable et de faire appliquer la loi concernant les constructions anarchiques. Devant l'inertie de la municipalité face à ces enjeux, la tentation de

directement « prendre les choses en main », selon leur expression, est grande ; on peut légitimement penser qu'une telle évolution de l'association générerait des conflits locaux entre habitants et de tensions sociales, sans grande efficacité sur les problèmes urbains que rencontre Carthage.

Ainsi, à travers l'exemple de ces associations, on peut penser que le positionnement des associations par rapport au pouvoir public ne pourra être clarifié et rendu productif que par l'amorçage d'un dialogue entre les deux acteurs. S'il est certain que le temps a un rôle à jouer dans l'établissement d'un tel dialogue étant donné la jeunesse de cette société civile tunisienne, nous pensons que l'établissement de cadres institutionnels de concertation et collaboration est indispensable.

C) L'absence problématique de cadre institutionnel de concertation et collaboration des acteurs étatiques avec les organisations de la société civile : perspectives et pistes d'amélioration

Dans son rapport de Diagnostic sur la société civile tunisienne de mars 2012, la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie identifie comme un problème l'absence de cadre institutionnel de concertation et collaboration des acteurs étatiques avec les organisations de la société civile. On pourrait faire le même constat concernant les acteurs publics locaux, comme nous l'avons vu précédemment.

Il faut alors penser quelle forme pourrait prendre la concertation et la collaboration entre pouvoirs publics et société civile. Le cas des Riverains de Carthage est intéressant : ces derniers se sont vus promettre par la mairie un siège permanent au conseil municipal, qui leur permettrait d'établir un avis consultatif sur les projets soumis en assemblée municipale. Une telle initiative nous paraît problématique et risquée, puisque cela risque de compromettre la crédibilité des Riverains de Carthage auprès des habitants. Ces derniers pourront être perçus comme étant dans une démarche de cooptation avec la classe politique locale et n'engendrer que de la méfiance. Certains membres sont d'ailleurs conscients de ce risque. De plus, l'établissement d'une collaboration avec la société civile ne passe pas, selon nous, par une intégration plus ou moins forte de celle-ci à l'appareil politique local. La collaboration implique en effet que les deux entités restent distinctes.

L'une des propositions émises par la délégation de l'Union Européenne nous paraît particulièrement intéressante : il s'agirait de créer des cellules associatives au sein des administrations. Cela pourrait être fait au niveau local et national et permettrait de

« débloquer » la relation tendue qu'entretiennent les associations avec une administration parfois perçue comme corrompue et apathique. Or, il nous semble que l'administration locale pourrait devenir un interlocuteur des associations et de leurs revendications concrètes concernant, par exemple, la gestion des déchets urbains (un enjeu fort en Tunisie), l'entretien de la voirie, et autant de revendications techniques qui sont avant tout du ressort des services municipaux. Une telle proposition prend également bien compte du contexte institutionnel du pays, où si les représentants politiques locaux et nationaux sont provisoires, l'administration est restée quasiment inchangée avec la Révolution du 14 janvier.

Suivi

Le thème de la société civile, associé à celui du patrimoine sera abordé dans le projet d'université d'été de Carthage porté par Hind Khedira et Jérémie Molho. L'université d'été serait l'occasion de revoir ces associations encore jeune, qui ont manifesté un grand intérêt pour notre étude et sont demandeuses de dialogue et de débat sur le thème de la gouvernance du patrimoine. Les associations étudiées pourraient ainsi être associées au projet d'université d'été, ne serait-ce que par la présence possible de certains professionnels (urbanistes, architectes) qui sont membres des associations.

Marine Duros et Myriam Mezghiche, stagiaires Urbanistes du Monde

INTERVIEWS

ABDELKAFI Jellal, urbaniste, ancien directeur de l'ASM

BACCOUCHE Habib, membre du bureau d'ACM

BEJAOUI Faika, directeur adjoint chargée de la réhabilitation et du permis de bâtir à l'ASM

BEN MUSTAPHA Ali, architecte de l'Unité Carthage de l'AMVPPV

BEN SAÏD Selwa, artiste-peintre et habitante de la Médina

BINOUS Jamila, historienne, ancienne responsable de l'ASM, vice-présidente d'ACM, guide touristique, co-fondatrice du projet de visite virtuelle de la Médina de Tunis (ALECSO)

HEDFI Mongia, coordinatrice nationale au Projet d'Appui à une Citoyenneté Active, PNUD

JABEUR Salah, photographe de la Médina, co-fondateur du projet de visite virtuelle de la Médina de Tunis (ALECSO)

KHOMSI Tarek, membre du bureau d'ACM

MANSOURI Fethi, directeur adjoint de l'ARRU

RIVERAINS DE CARTHAGE (association, rencontre de 2 membres du bureau)

VASSEUR Mathieu, chargé de mission à l'AFD de Tunisie

ZAOUCHE Ahmed, architecte-urbaniste, membre du bureau d'ACM